

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 juillet 2020  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Lettres identiques datées du 23 juillet 2020, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par la Représentante permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 8 juillet 2020, des soldats israéliens en Palestine occupée, en face de la localité d'Aïta el-Chaab, ont eu un comportement alarmant à l'égard de Casques bleus de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui se trouvaient près du point B30.

Entre 11 h 42 et 12 h 45 heures, puis entre 13 h 46 et 13 h 50, les soldats israéliens ont pointé leurs armes en direction des Casques bleus.

Cet acte de la part d'Israël porte atteinte à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, constitue une tentative de restreindre les mouvements des Casques bleus de la FINUL et menace leur sécurité et leur sûreté.

Le Gouvernement libanais souligne qu'il respecte ses engagements au titre des résolutions internationales portant sur la question et demande au Conseil de sécurité de condamner cet acte et d'amener Israël à cesser ses violations par voie terrestre, aérienne et maritime de la souveraineté du Liban et à s'acquitter de toutes les obligations que lui impose la résolution [1701 \(2006\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal Mudallali

